

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le cinq janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Salle Roger ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

Date de convocation :

15 décembre 2020

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 11  
Pouvoir : 0  
Votants : 11

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

**N° 1443/2021**

**Objet :**

Mise à disposition de  
locaux supplémentaires  
au sein de la Mairie au  
profit du SIDEP du  
Mont Louvet

**Revalorisation du  
loyer**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat d'eau potable du Mont Louvet, est actuellement locataire de locaux dans l'enceinte de la Mairie et que suite à un recrutement, ce dernier aurait un nouveau besoin d'espace. Le Sidep demande à ce qu'un garage et un bureau lui soit loués, avec accès occasionnel à la salle de réunion et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Suite à ce nouveau besoin, Monsieur le Maire propose d'évaluer le prix cette location supplémentaire à 100€.

***A L'UNANIMITE,*** les Conseillers Municipaux acceptent le montant proposé par Monsieur le Maire.

Une nouvelle convention sera établie dans ce sens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 18 janvier 2021.

Le Maire,

J.ROUSSINET

